



**FC Venoge**  
Case postale 3  
CH – 1305 Penthalaz

T +41 79 293 09 10  
fcvenoge@bluewin.ch  
www.fcvenoge.ch

## Concept de protection pour la tenue des entraînements et des compétitions du football de base dès le 13 septembre 2021

Version : 13.09.2021  
Auteur : Sébastien Anger, Président



### Introduction

Selon les directives de la Confédération, les dispositions suivantes entrent en vigueur le 13 septembre 2021 :

- Les entraînements et les compétitions du football à l'extérieur peuvent toujours avoir lieu sans certificat COVID (exception : voir chapitre 6 – Evénements).
- Les entraînements de football en salle pour des groupes fixes de 30 personnes s'entraînant régulièrement ensemble sont autorisés sans certificat.
- Les compétitions de football en salle sont autorisées uniquement avec certificat COVID (à partir de 16 ans).
- Les règles pour les événements/compétitions ont été renforcées : les événements en intérieur sont soumis au certificat COVID (à partir de 16 ans). A l'extérieur et sans certificat COVID il est toujours possible d'accueillir un maximum de 1'000 personnes assises ou 500 personnes sans places assises.

**Attention : des directives cantonales plus strictes peuvent s'appliquer.**

## Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés à l'entraînement ou en compétition :

### 1. Entraînement ou compétition sans symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes ne peuvent PAS participer aux entraînements ou aux compétitions. Elles restent chez elles ou se placent en isolement et demandent la marche à suivre à leur médecin de famille.

### 2. Respect de la distance

De l'arrivée sur site au retour à la maison, tous les déplacements dans l'enceinte des installations sportives (vestiaires et douches), lors de discussions ou de théories ainsi que dans toutes situations similaires, doivent s'opérer dans le respect de la distanciation de 1.5m et des gestes barrières en excluant les tapes de la main.

### 3. Port du masque

Dans les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans qui ne participent pas directement à l'entraînement ou à la compétition.

### 4. Hygiène des mains

L'hygiène des mains joue un rôle déterminant pour limiter la propagation du COVID-19. Se laver les mains est obligatoire lors de l'accès et du départ des installations via les solutions de désinfection mises à disposition par le club ou avec un lavage au savon.

### 5. Conditions pour les entraînements de football

En extérieur, le football peut être pratiqué sans restriction. Des entraînements de Futsal en intérieur sont autorisés sans certificat COVID pour des groupes fixes de maximum 30 personnes s'entraînant régulièrement ensemble. Les compétitions de Futsal en intérieur sont autorisées uniquement avec certificat COVID (à partir de 16 ans).

### 6. Événements

Les règles pour les événements ont été renforcées. Les événements en intérieur sont soumis au certificat COVID (à partir de 16 ans). A l'extérieur et sans certificat COVID il est toujours possible d'accueillir un maximum de 1'000 personnes assises ou 500 personnes sans places assises.

**Attention : si l'organisateur autorise la consommation de nourriture et de boissons à l'intérieur, l'obligation du certificat COVID s'applique dans ces locaux.**

### 7. Liste des présences

Afin de simplifier le traçage des contacts, le club organise la saisie de listes de présences de toutes les personnes qui participent à l'ensemble des séances d'entraînement et de compétitions (joueurs, entraîneurs, etc.). Pour chaque entraînement, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste et qui vérifie que cette liste soit à disposition du responsable COVID du club sous la forme convenue. Le club est libre de choisir le format de saisie des listes (clubcorner.ch, doodle, app, Excel, etc.)

### 8. Désignation d'un/e responsable COVID au sein du club

Chaque organisation qui met sur pied des entraînements et matchs doit désigner un-e responsable COVID. Cette personne est responsable de faire respecter les dispositions en vigueur. Dans notre club il s'agit de Sébastien Anger, Président. En cas de question, n'hésitez pas à le contacter au 079 293 09 10 ou sur fcvenoge@bluewin.ch.

### 9. Dispositions particulières

Lors des matchs officiels les buvettes du club restent ouvertes sur le mode du "take away" (service par les fenêtres). Seul-e un membre du comité peut prendre la responsabilité d'une ouverture moyennant le contrôle des certificats COVID à l'entrée.